



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 30 juin 2026

Présidence : Mme Géraldine Barras (La Présidente)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutatrices : Mme Adeline Rapin (pour la partie côté fenêtres)
Mme Catherine Merian (pour la partie côté salle de sport)
Présents : 6 Conseillers communaux
58 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
7 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 65 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 10 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 avril 2026
 2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, pour la période législative 2026-2031
 3. Législature 2026–2031 :
 - 3.1 Présentation de l'exécutif communal
 - 3.2 Election des membres de la commission financière
 - 3.3 Election des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie
 - 3.4 Election des membres de la commission des naturalisations
 4. Informations du Conseil communal
 5. Divers
-

Mme la Présidente ouvre l'Assemblée communale à 20h07. Elle souhaite la bienvenue à cette première assemblée communale de la législature 2026-2031. Le Conseil communal est très content de vous rencontrer si nombreux. C'est une assemblée communale un peu particulière, car il ne s'agit ni de la présentation des comptes, ni de la présentation des budgets, mais bien de la constitution des commissions communales qui seront actives aux côtés du Conseil communal durant les 5 prochaines années.

Ce sera également l'occasion pour nous de nous présenter et pour faire le point sur un ou deux dossiers en cours.

Elle précise que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 24 du 12 juin 2026, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 10 personnes excusées sont citées. Deux scrutatrices sont nommées, il s'agit de **Mme Adeline Rapin** et **Mme Catherine Merian**. Elle rappelle que la Secrétaire communale ne peut pas voter. Elle demande à toutes les personnes sans droit de vote de lever la main, soit 7 personnes.

Mme la Présidente demande aux scrutatrices de se déplacer devant pour compter. Elle précise qu'en cas de scrutin pour les élections des commissions, ça se fera par bulletin secret et **Mmes Laurence Rimaz** et **Natacha Gremaud** officieront comme scrutatrices, accompagnées par **Mmes Adeline Rapin** et **Catherine Merian**.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

L'ordre du jour est affiché et lu par **Mme la Présidente**. Elle demande s'il appelle des questions ou des remarques. Comme ça ne semble pas être le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé à l'unanimité.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 avril 2026

Mme la Présidente rappelle que le PV n'est pas lu, puisqu'il était disponible au bureau communal et sur le site internet. Elle demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, elle invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 23 avril 2026 à s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 23 avril 2026 est accepté à l'unanimité.

Nous remercions notre Secrétaire communale **Mme Laurence Rimaz** pour la rédaction.

Point 2

Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, pour la période législative 2026-2031

Mme la Présidente rappelle que la loi sur les communes impose que toute assemblée communale soit annoncée dans la Feuille Officielle ainsi que par affichage au pilier public. En plus, nous devons décider si les citoyens recevront un tout-ménage ou une convocation individuelle. Jusqu'à présent la convocation se faisait par tout-ménage et ça fonctionnait bien ainsi. Même les personnes qui ne veulent pas de publicité reçoivent le bulletin communal et le tout-ménage. C'est une solution économique pour la Commune et c'est la solution que vous propose le Conseil communal.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle invite celles et ceux qui acceptent que le mode de convocation pour les assemblées communales de la législature 2026-2031 se fasse par tout-ménage à s'exprimer par main levée.

Le mode de convocation pour la législature 2026-2031 par tout-ménage est accepté à l'unanimité.

Point 3.1

Présentation de l'exécutif communal

Les photos du nouveau Conseil communal sont affichées à l'écran. **Mme la Présidente** fait un bref résumé du début de cette législature :

- élections communales le dimanche 8 mars 2026 ;
- assermentation par le Préfet le samedi 25 avril 2026 ;
- première séance de Conseil communal le lundi 27 avril 202 ;
- 3 nouvelles personnes autour de la table du Conseil communal avec 4 anciens.

Au niveau des dicastères, chacun va se présenter. **Mme la Présidente** informe qu'il n'y a pas de grand changement pour les anciens, sauf pour les constructions qui ont été reprises par une nouvelle élue.

M. Pierre Justin Morard commence la présentation. Il entame sa 11^{ème} année au Conseil communal, il habite à Gumefens et est ingénieur en télécommunication. Ses dicastères sont :

Agriculture / Social / Cimetière / Informatique et télécommunications

M. Simon Lambert habite à Gumefens et c'est son deuxième mois en tant que Conseiller communal. Il a une formation de géologue et depuis 15 ans il travaille pour la construction des routes, au département matériaux de l'entreprise Weibel. Ses dicastères sont :

Routes / Edilité / Déneigement / Déchetterie

Mme Marion Mili habite Le Bry et est juriste de formation. Ses dicastères sont :

Constructions / Affaires juridiques / Assurances / Energie et Environnement / Sport, loisir et culture

M. Olivier Oberson habite à Avry-devant-Pont, il est dans sa 11^{ème} année au Conseil communal, il est menuisier et a repris les dicastères qu'il avait déjà, soit :

Bâtiments communaux / Service du feu / Forêts / Endiguements

M. Marc-Olivier Seydoux habite à Gumefens, il est architecte et dans sa 6^{ème} année au Conseil communal. Ses dicastères sont :

Eau potable / Epuration

Mme la Présidente présente **Mme Mélanie Duchesneau** qui est excusée ce soir. C'est la Vice-Syndique, elle habite à Avry-devant-Pont et a une formation dans les finances. Ses dicastères sont :

Finances / Ecoles / Commission senior

Mme la Présidente, nouvelle Syndique est avocate de formation et elle a gardé ses dicastères :

Aménagement du territoire / tourisme / Rive du lac + Administration / RH

L'Assemblée applaudit le nouveau Conseil communal.

Point 3.2

Election de la Commission financière

Mme la Présidente informe que le rôle principal de la Commission financière est de préavisier les budgets et les comptes à l'attention de l'Assemblée communale. La Commission est composée de 5 membres externes au Conseil communal et tous les membres actuels se représentent. Elle leur demande de se lever à l'appel de leur nom.

M. Jean-Claude Wyss, M. Jacques Fragnière, M. Richard Fragnière, M. Yannick Maisonneuve et M. Frédéric Pochon

Bien qu'ils se représentent, **Mme la Présidente** ouvre néanmoins la discussion et demande si quelqu'un d'autre souhaiterait se présenter ?

Comme ce n'est pas le cas, elle invite celles et ceux qui acceptent que **Messieurs Jean-Claude Wyss, Jacques Fragnière, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve et Frédéric Pochon** soient membres de la Commission financière pour la législature 2026-2031 à s'exprimer par main levée.

Les 5 membres de la Commission financière proposés sont élus à l'unanimité pour la législature 2026-2031

Mme la Présidente leur dit un grand merci et demande de les applaudir.

Point 3.3

Election de la Commission d'aménagement et de l'énergie

Mme la Présidente informe que cette commission accompagne le Conseil communal pour des sujets tels que la révision générale du PAL, le développement des rives du lac, mais aussi l'énergie. Elle est composée de 7 membres, dont 3 Conseillers communaux, soit **M. Marc-Olivier Seydoux, Mme Marion Mili** et elle-même pour cette nouvelle législature.

Les personnes actuellement externes au Conseil communal sont **Messieurs Jacques Fragnière, Giuseppe Greco, Luc Merian et Jean-Pierre Pochon**. **M. Jacques Fragnière** ne souhaite pas se représenter, notamment parce qu'il est également membre de la Commission financière. Elle demande aux trois autres membres qui souhaitent continuer leur mandat de se lever.

Mme la Présidente informe que pour compléter l'équipe, **M. Pierre Yves Poncet** a été approché et est intéressé à reprendre la place libre. Elle lui demande de se présenter. **M. Poncet** salue l'assemblée et dit qu'il habite à Gumefens depuis 23 ans, il a 56 ans et travaille dans la société Antiglio SA où il est responsable acquisition et méthode. Il a fait son parcours dans la construction, d'abord comme maçon, puis conducteur de travaux et il a travaillé à Genève et à Zürich. Il peut donner ses compétences à la Commune, avec un regard croisé de praticien et d'entrepreneur et pourra challenger deux ou trois choses sur l'aménagement. Il se met volontiers à disposition de la Commune pour ce mandat. Il est applaudi.

Mme la Présidente le remercie pour son intérêt et sa candidature et demande si d'autres personnes souhaiteraient se présenter. Comme ce n'est pas le cas, elle invite celles et ceux qui acceptent que **Messieurs Pierre-Yves Poncet, Giuseppe Greco, Luc Merian et Jean-Pierre Pochon** soient membres de la Commission d'aménagement et de l'énergie pour la législature 2026-2031 à s'exprimer par main levée.

Les 4 membres de la Commission d'aménagement et d'énergie sont élus à l'unanimité pour la législature 2026-2031

Mme la Présidente leur dit un grand merci et demande de les applaudir. Elle remercie également **M. Jacques Fragnière**, qui s'est engagé au sein de cette commission durant 5 ans. Elle a été présidente de cette commission et dit que ça a été un grand plaisir de collaborer avec lui. Un petit présent lui sera remis en fin d'assemblée pour marquer le coup.

Point 3.4

Election de la Commission des naturalisations

Mme la Présidente indique que cette commission rencontre les citoyens qui souhaitent obtenir la naturalisation suisse et rendent un préavis à l'attention du Conseil communal qui décide ensuite de l'octroi ou non du droit de cité communal. La Commission est composée de 5 personnes externes au Conseil communal.

Actuellement, il s'agit de **M. Guillaume Manchelle**, **Mme Marie Claude Broye**, **Marion Mili**, **Mme Ariane Rolle** et **M. Pierre-Alain Tercier**. Seule **Mme Marion Mili** ne souhaite pas se représenter puisqu'elle a intégré le Conseil communal. Pour reprendre sa place, nous avons trouvé quelqu'un d'intéressé en la personne de **M. Baptiste Rapin**, d'Avry-devant-Pont, qui est absent ce soir, mais qui nous a confirmé son intérêt. Elle demande aux membres présents de se lever.

Mme la Présidente ouvre la discussion pour savoir si quelqu'un d'autre souhaiterait se présenter. Comme ce n'est pas le cas, elle invite celles et ceux qui acceptent que **M. Guillaume Manchelle**, **Mme Marie Claude Broye**, **Mme Ariane Rolle**, **M. Pierre-Alain Tercier** et **M. Baptiste Rapin** soient membres de la commission des naturalisations pour la législature 2026-2031 à s'exprimer par main levée.

<i>Les 5 membres de la commission des naturalisations sont élus à l'unanimité pour la législature 2026-2031</i>
--

Un grand merci à eux. On peut les applaudir.

Mme la Présidente remercie également **Mme Marion Mili** qui a œuvré au sein de cette commission depuis décembre 2023. Un petit cadeau lui sera aussi remis pour la remercier. Elle est également applaudie.

Point 4

Informations communales

Mme la Présidente fait un petit récapitulatif des membres des commissions qui ne sont pas élus par l'Assemblée communale, mais nommés par le Conseil communal :

Commission Senior

Cette commission organise beaucoup d'activités pour les seniors du village et les appuie dans différentes démarches et le Conseil communal est très reconnaissant du travail effectué. Les membres sont :

- Mme Yvonne Gendre, présidente
- Mme Trudy Limat, secrétaire
- Mme Denise Sottas, membre
- Mme Denise Pochon, membre
- M. René Fragnière, membre
- Mme Mélanie Duchesneau, Vice-Syndique, qui représente le Conseil communal

Conseil des parents

Le conseil des parents est un groupe de travail qui s'occupe des problématiques liées aux écoles. Les membres sont :

- Mme Virginie Bel, présidente
- M. Laurent Zurbuchen, vice-président
- Mme Caroline Tena, caissière
- M. Christian Brändli, secrétaire
- Mme Mélanie Duchesneau, Vice-Syndique, qui représente le Conseil communal
- Mme Virginie Ropraz Saudan, qui représente les enseignants
- Mme Anastasia Henninger Tsaboukos, directrice du cercle scolaire

Les membres sont applaudis.

Mme la Présidente précise qu'il existe encore une autre commission, la commission réflexions villageoises, qui avait été constituée par le Conseil communal à la demande de certains citoyens souhaitant nous faire part de demandes particulières. Une rencontre aura lieu prochainement pour définir s'ils veulent continuer ou pas.

Mme la Présidente profite de cette assemblée pour donner des informations sur des dossiers en cours.

Procédure d'expropriation matérielle qui oppose Les Terrasses d'Ogoz SA à la Commune de Pont-en-Ogoz et Etat de Fribourg :

Elle précise qu'en début d'année, la décision de la Commission d'expropriation a été rendue et que sur les 20 millions qui étaient demandés, ils en ont obtenu 5. Le Conseil communal a décidé de ne pas recourir puisque nous pouvons puiser dans le fonds cantonal sur la plus-value qui détient à ce jour environ 6 millions. En revanche, le canton a décidé de faire recours et la cause est actuellement pendante au Tribunal cantonal. Il faudra attendre encore quelques mois pour avoir le verdict.

M. Pierre Schmutz demande ce qu'est une procédure d'expropriation matérielle. **Mme la Présidente** répond qu'elle a fait un résumé lors de l'assemblée de décembre 2025 et lui propose de lire le procès-verbal dans le détail. Puis elle explique où se situent les Terrasses d'Ogoz et indique qu'ils ont plusieurs hectares qui ont été dézonés par le canton lors de la révision générale du PAL. Etant donné qu'ils sont passés de « zone à bâtir » à « zone agricole », ils demandent une indemnité comme dédommagement. Cette indemnité a été demandée à la Commune, vu qu'il s'agit d'un plan communal. C'est du droit jurisprudentiel et notre ligne de défense était de dire qu'il n'y avait pas d'expropriation matérielle, car ces terrains étaient en zone à bâtir depuis des décennies et qu'ils auraient eu le temps de construire. Quand le temps passe, les lois changent et il y a comme conséquence qu'on ne se trouve pas dans une situation d'expropriation matérielle. La Commission d'expropriation nous a suivi sur la majorité de l'argumentation et a retenu l'exception de l'exception en disant que les promoteurs étaient de bonne foi, argument qu'elle juge discutable. Pour la Commune c'est embêtant car ça aurait pu se terminer, mais c'est compréhensible que pour 5 millions, le canton essaie d'aller plus loin. On verra la suite, mais si les 5 millions sont confirmés, on pourra puiser dans le fonds cantonal.

Plan d'aménagement local PAL :

Mme la Présidente informe que début juin la DIME a publié le droit d'être entendu sur les conditions d'approbation de notre PAL. La majorité du PAL a été approuvée en 2018. Pour le reste le canton a demandé des adaptations. Le dossier a dû être remis à l'enquête pour faire valider les adaptations et à ce stade le canton dit qu'il y a encore certaines choses qui ne sont pas acceptées. Le Conseil communal doit se déterminer sur ces éléments. C'est un dossier complexe, il se passe du temps, les lois changent et les exigences aussi. Il faut s'armer de patience. Nous nous sommes déterminés en indiquant avoir fait tout ce qui nous avait été demandé et qu'ils ne devaient pas se montrer trop « pinailleurs ». Cela pourrait aboutir à une demande de crédit supplémentaire pour le PAL. Elle demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, elle donne la parole à **M. Simon Lambert** en charge des routes.

Routes :

M. Simon Lambert explique que les projets routiers prennent du temps, mais qu'il y a une avancée dans le dossier de la sécurisation de la traversée de Gumefens, secteur T3, soit le carrefour de la laiterie. L'examen préalable a été fait en août 2025 et la réception des préavis, en partie défavorables, en février 2026. Selon le retour du bureau d'ingénieurs, ces préavis sont relativement faciles à traiter. S'agissant du secteur T4, dont le point avait été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée de décembre 2025 en raison des préoccupations exprimées par les citoyens, notamment concernant les chicanes et les priorités de droite, une variante plus modérée est actuellement à l'étude. La vitesse reste toutefois problématique sur ce tronçon.

Pour la Route de la Cantine à Avry-devant-Pont, **M. Simon Lambert** informe que la mise à l'enquête a été validée par le canton et que le bureau d'ingénieurs élabore les soumissions. Le chantier est prévu en automne 2026.

Mme la Présidente le remercie et fait remarquer aux citoyens que les nouveaux Conseillers communaux n'ont pas perdu de temps pour continuer les dossiers en cours.

Elle informe que l'administration communale sera fermée du 27 juillet au 14 août 2026. La déchetterie reste ouverte, sauf les samedis 1^{er} et 15 août 2026 qui sont des jours fériés.

Mme la Présidente présente le nouveau responsable de la déchetterie, **M. Patrick Schneider**, qui prendra ses fonctions demain. Il reprend le flambeau après les frères **Noé et Elliot Crettenand**, il sera en charge de la gestion du site et des auxiliaires.

Remerciements :

Mme la Présidente adresse ses remerciements aux anciens membres du Conseil communal et appelle **M. Christophe Tornare**, qui était d'abord Conseiller communal, puis Syndic de 2011 à 2018 et de 2021 à 2026. Elle le remercie de sa collaboration et pour tout ce qu'il a fait pour la Commune. Un cadeau lui est remis et il est applaudi.

Mme Virginie Fragnière Charrière est excusée. Elle était Vice-Syndique de 2021 à 2026 et est applaudie.

M. Robin Grivel, Conseiller communal en charge des finances notamment de 2021 à 2026 est également remercié avec un cadeau et est applaudi.

Point 5

Divers

Mme la Présidente donne la parole aux citoyens.

M. René Bifrare dit qu'il y a plusieurs panneaux avec le nom des rues qui sont devenus illisibles. Pour ceux qui connaissent déjà les lieux, ce n'est pas grave, par contre c'est plus compliqué pour ceux qui cherchent leur chemin. **Mme la Présidente** en prend note, on ira faire le tour des panneaux.

Mme Adeline Rapin dit qu'elle fait partie de plusieurs sociétés villageoises et a constaté que parfois ils sont embêtés au niveau des dates des manifestations. Elle demande s'il serait possible de créer un onglet « sociétés » sur le site de la Commune, où il serait possible, grâce à un mot de passe, de remplir un agenda. Cela permettrait aux sociétés de s'arranger et cela éviterait que 2 manifestations soient organisées le même week-end. **Mme la Présidente** répond que ça existe déjà, que dès qu'une société nous informe d'une activité, cela est ajouté à l'agenda qui est sur la page principale du site internet. Elle lui propose de regarder et de nous redire si elle souhaite autre chose.

M. Baptiste Saudan dit que par 2 fois durant le week-end, les Securitas qui gèrent le parking au bord du lac n'ont pas voulu le laisser passer sans payer. La première fois c'était pour amener son fils au char de la jeunesse, alors qu'il devait y porter une caisse. Il y est allé à pied. La seconde fois, il devait aller faire des photos pour le foot. Il leur a expliqué qu'il n'allait pas au lac, mais le Securitas lui a répondu que c'est ce que tout le monde dit et qu'ils ont des ordres de plus haut. Il trouve cela « militaire ». **Mme la Présidente** répond sur le ton de la plaisanterie qu'au moins c'est bien pour les finances communales, mais elle ne cache pas que c'est assez compliqué avec les agents de sécurité, souvent ce sont des personnes différentes. Elle tâchera toutefois de leur passer le message. Quant à la jeunesse, elle informe qu'ils reçoivent 7 ou 8 macarons pour ne pas devoir payer.

Comme la parole n'est plus demandée et avant de terminer, **Mme la Présidente** aimerait revenir brièvement sur plusieurs événements importants qui ont eu lieu à Pont-en-Ogoz ces dernières semaines.

Elle pense notamment au vendredi 12 juin, qui est la date à laquelle la première équipe du FC Gurnefens-Sorens a décroché le titre de champion de 2^{ème} ligue fribourgeoise et a obtenu sa promotion en 2^{ème} ligue inter-régionale. Bravo et merci à celles et ceux qui ont œuvré pour cela. Applaudissements.

A cette même date et le lendemain, le chœur d'enfants des Giblotins a présenté un magnifique spectacle pour les 30 ans du chœur. Bravo et merci à celles et ceux qui ont œuvré pour ce beau spectacle. Applaudissements.

Enfin, plus récemment, le 20 juin pour être exacte, l'Association de l'Ile d'Ogoz a fêté ses 30 ans en organisant aussi une magnifique fête. Bravo et merci également à eux.

Ces événements font vivre la Commune et font rayonner Pont-en-Ogoz au-delà de nos frontières et cela fait plaisir.

Elle rappelle que ce week-end il y a les rencontres de jeunesse de la Gruyère, que nos jeunes sont très motivés à gagner et que ça fait plaisir de voir l'investissement qu'il mette. Elle demande d'aller les encourager à Pont-la-Ville.

Pour conclure, elle souhaite à chacune et chacun un bel été, remercie les personnes présentes pour leur participation ce soir et invite tout le monde à partager un verre. Elle remercie ses collègues du Conseil communal et tout le personnel.

L'assemblée est levée à 20h48.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 juillet 2026.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



La Syndique

Géraldine Barras

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



La Syndique

Géraldine Barras